Assemblée générale de la Fédération ouvrière du val de Saint-Imier

[[Article publié sans titre]]

[/Sonvillier, le 4 novembre 1872./]

Compagnons Rédacteurs du *Bulletin de la Fédération jurassienne*.

La Fédération ouvrière du Val de Saint-Imier s'est réunie le 3 novembre en assemblée générale.

Elle a adopté à l'unanimité, sur la proposition des diverses commissions administratives et de son comité central, les résolutions suivantes ; nous vous serions obligés, si vous vouliez leur donner une place dans les colonnes de votre estimable journal :

1° Enquête et statistique.

Considérant :

Que des arrestations d'ouvriers pour affaires de dettes ont eu lieu ;

Que cette pratique atteint la dignité de la classe ouvrière et met les ouvriers en dehors du droit commun ;

L'assemblée générale de la fédération ouvrière du Val de Saint-Imier, tenue le 3 novembre 1872, décide :

1° La commission d'enquête et de statistique est chargée d'ouvrir immédiatement une enquête sérieuse sur les causes qui ont amené les arrestations précitées et sur la manière légale de procéder en pareille circonstance.

2° La commission fera rapport dans la plus prochaine séance du comité central et de la fédération.

2° Résistance.

Appel aux ouvriers du Val de Saint-Imier.

Compagnons !

Nous ne répétons pas aujourd'hui ce qui a déjà été dit tant de fois, que la classe ouvrière ne pourra travailler sérieusement à l'amélioration de sa position, qu'autant qu'elle sera unie dans son organisation et dans une action commune.

Pour que cette organisation et cette action servent réellement les intérêts de la classe ouvrière, il faut qu'elles soient absolument libres, et le fait, non pas d'un plan savamment combiné, mais le résultat des nécessités propres à chaque métier.

L'organisation de chaque métier en sociétés, qui se fédèrent librement entre elles, est définitivement devenue, dans les centres industriels, la base fondamentale du mouvement ouvrier.

Les expériences générales, et plus particulièrement celles propres à notre industrie, faites dans ce domaine, sont une démonstration positive que la classe ouvrière pourra agir sérieusement, si elle veut s'organiser conformément aux intérêts qui lui sont propres.

La Fédération ouvrière du Val de Saint-Imier, définitivement organisée, se propose de grouper tous les éléments ouvriers de notre vallon dans le but indiqué ci-dessus.

Quelques-uns de nos métiers sont très sérieusement organisés, dans la plupart cependant une indifférence trop grande paralyse toute organisation.

L'histoire de notre industrie horlogère devrait nous apprendre combien est fatale pour le bien-être du peuple l'indifférence dans un moment de prospérité, où il suffirait d'un peu d'activité de chacun pour produire une organisation puissante qui contiendrait le gage certain d'un avenir meilleur pour notre population ouvrière.

Nous faisons donc appel à tous ceux qui sont restés indifférents et nous leur disons : Organisez-vous, joignez vos efforts aux nôtres, et que, par notre activité commune, nous réalisions quelques-unes des améliorations que nécessite impérieusement la situation qui nous est faite.

La commission de résistance se met à la disposition de tous ceux qui dans leurs métiers respectifs voudront prendre l'initiative d'une organisation quelconque.

Salut fraternel.

3° Travail et échange.

Considérant,

Que la situation prospère dans laquelle est actuellement l'industrie horlogère facilite la création d'un comptoir ouvrier ;

Qu'un comptoir ouvrier offrira dans une certaine mesure à la classe ouvrière quelques garanties d'indépendance qu'elle ne possède pas dans la situation présente ;

La Fédération ouvrière du Val de Saint-Imier, dans son assemblée du 3 novembre 1872, décide :

1° Un comptoir ouvrier sera formé dans le sein de la Fédération ;

2° Tous les adhérents à la fédération sont invités à soumettre d'ici au 1er décembre prochain à la commission de Travail et

échange leurs propositions concernant l'organisation du comptoir ;

3° La commission de Travail et échange présentera à la plus prochaine séance un plan d'organisation.

4° Subsistances.

Considérant,

Que les diverses institutions qui ont été fondées dans le Val de Saint-Imier, en vue de mettre à la disposition de la classe ouvrière, les objets de consommation au prix le plus minime possible, ne satisfont pas les intérêts réels des ouvriers ;

Que la Fédération, en tant qu'expression organique de la classe ouvrière du Vallon, doit tendre à concentrer fédérativement en elle toute la puissance économique du prolétariat de notre contrée ;

L'assemblée générale de la Fédération ouvrière du Val de Saint-Imier. du 3 novembre 1872,
décide :

1° La commission des subsistances prendra dans le sein de la Fédération l'initiative de l'organisation de l'achat et de la vente des objets de consommation ;

2° Les sommes nécessaires aux achats seront, pour commencer les opérations, procurées au moyen d'avances faites par les adhérents.

3° Chaque adhérent voulant participer aux opérations recevra en échange des sommes avancées par lui, l'équivalent en objets de consommation ;

4° Toutes les opérations se feront au comptant, et sans prélever aucun bénéfice ; les objets de consommation seront livrés aux adhérents au prix de revient augmenté des frais

d'administration.

5° La commission présentera pour l'une des prochaines séances, un projet d'organisation positive de cette branche d'administration.

5° Enseignement et propagande.

Considérant,

Que la Fédération ayant pour but l'amélioration de la classe ouvrière, doit nécessairement se préoccuper du développement intellectuel et moral des ouvriers.

L'assemblée de la Fédération du 3 novembre 1872,

décide :

1° Des conférences populaires seront données dans les diverses localités où habitent des adhérents à la fédération, dans le but de mettre à la disposition des ouvriers les moyens d'acquérir les plus grandes sommes de connaissances utiles ;

2° La Fédération fait appel à toutes les personnes qui voudraient lui prêter leur concours actif dans cette œuvre ;

3° La commission d'enseignement et propagande est chargée de l'organisation des conférences populaires et de toute institution ayant pour but d'éclairer les ouvriers.

Au nom de l'assemblée de la Fédération du Val de Saint-Imier du 3 novembre 1872.

[/Le secrétaire, Paul Junet

Le président, A. Jeanrenaud/]